

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

<b>Nom du produit</b>	Cyclohexanone
<b>Nom chimique</b>	Cyclohexanone
<b>Synonymes</b>	Sextone, anone
<b>Formule moléculaire</b>	C <sub>6</sub> H <sub>10</sub> O
<b>Poids moléculaire</b>	98,14
<b>Substance / préparation</b>	Ce produit est un composé pur
<b>Utilisation de la substance / préparation</b>	Cette substance est utilisée dans l'industrie chimique, agrochimique et la peinture.
<b>Fournisseur</b>	: Edificio Golden B, 1a Planta, Avenida Ricardo Soriano, 72, Marbella, Andalucia 29601, Espagne
<b>Numéros à contacter</b>	: +349 52 76 85 55 +346 90 09 47 81
<b>Numéros d'appel d'urgence</b>	: 063 435000
<b>Centre National Anti-Poison</b>	: Rue El Mfedel Chefchaoui, Madinat Al Irfane- Rabat- +212 (0) 37 770137 + 212 (0) 37 686464(24h/24h°

**2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Nom chimique	N° de CAS	N° CE N ° index CE	Classement	Phrases R	%
Cyclohexanone	108-94-1	203-631-1 606-010-00- 7	X <sub>n</sub>	10 – 20	>99,8

Voir chapitre 16 concernant le texte complet des phrases R.

La Limite d'Exposition Professionnelle si elle est disponible est indiquée au paragraphe 8.

**3. IDENTIFICATION DES RISQUES**

<b>Étiquetage</b>	NOCIF
<b>Phrases R</b>	R10 : Inflammable R20 : Nocif par inhalation
<b>Risques physiques/chimiques</b>	Liquide inflammable. Mélange air/vapeur explosif >43,5°C. Les vapeurs se mélangent rapidement à l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, peuvent se propager jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme. Peut provoquer la formation de peroxydes. Réagit violemment avec des substances comburantes. Attaque de nombreuses matières synthétiques. Attaque le caoutchouc.
<b>Risque pour l'environnement</b>	Faible polluant de l'eau.

---

**Risques pour la santé** Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. La substance attaque le système nerveux central. Le liquide attaque la graisse cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une intoxication, une narcose et/ou la mort. L'alcool consommé avant ou après exposition peut accroître les effets dangereux.

**Symptômes de (sur)exposition** Voir chapitre 4.

	Feu	Santé	Réaction
Code NFPA :	2	1	0

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### Inhalation

**Effets** Nocif, irritant  
**Symptômes** Maux de tête, nausées, toux, maux de gorge, vertiges, stupéfaction, mort  
**Premiers soins** Amener la personne dans un endroit aéré, la laisser se reposer. Consulter un médecin

##### Peau

**Effets** Nocif, irritant  
**Symptômes** Rougeur, graisse attaquée, dermatite.  
**Premiers soins** Ôter les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau à l'eau. Consulter un médecin.

##### Yeux

**Effets** Irritant  
**Symptômes** Rougeur, douleurs, conjonctivite.  
**Premiers soins** Rincer abondamment à l'eau en laissant la paupière ouverte pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

##### Ingestion

**Effets** Nocif  
**Symptômes** Maux de gorge, douleurs abdominales, surdité, stupéfaction, mort.  
**Premiers soins** Rincer abondamment la bouche et la gorge avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

---

#### 5.- TECHNIQUES ET MOYENS D'EXTINCTION

##### Moyens d'extinctions

3 **Corrects** Eau pulvérisée, neige de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse, poudre sèche chimique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les cuves/réservoirs exposés.

3 **Incorrects** -

---

Monoxyde de carbone

**Produits de décomposition****Équipement de protection****Risques spécifiques**

Appareil respiratoire autonome

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Liquide inflammable. Vapeur/mélange avec l'air explosif à >43,5°C. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, peuvent se propager jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme. Recueillir l'eau utilisée pour l'extinction du feu pour la jeter.

---

**6. MESURES DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS**

---

**Précautions personnelles**

Utiliser des équipements de protection adaptés (voir paragraphe 8). Utiliser des équipements résistants aux explosions. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Aérer la zone de stockage.

**Précautions pour l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans le système de tout-à-l'égout. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles ou le sol. Si la substance a contaminé l'eau de surface, informer les autorités correspondantes.

**Méthodes de nettoyage**

Utiliser des protections personnelles adéquates (voir paragraphe 8). Éteindre toutes les sources d'ignition. Recueillir le liquide versé à l'aide d'un aspirateur industriel adapté. Utiliser des équipements résistants aux explosions. Absorber le reste avec du sable ou un autre matériau inerte. Collecter dans des conteneurs hermétiques pour jeter tout reste ensuite. Nettoyer la zone touchée à l'eau. Aérer la zone.

Voir paragraphe 8 et 13

---

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

---

**Manipulation**

Utiliser les vêtements de protection adaptés (voir section 8). Utiliser des équipements résistants aux explosions. Bien ventiler. Prendre toutes les mesures de précaution contre les décharges statiques.

**Entreposage**

Conserver dans un récipient hermétique, à l'écart de toute matière comburante.

**Emballage**

Conteneurs en acier, wagons et camions citernes.

**Utilisation(s) spécifique(s)**

Voir paragraphe 1 : utilisation de la substance / préparation.

---

**8. CONTRÔLE DES EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**

---

**Éviter toute exposition par tous les moyens techniques et/ou d'organisation.**

Limites d'exposition professionnelle

**3 Valeur MAC**

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

---

<b>3 Autres limites d'exposition</b>	MAC TGG 15 minutes : 12,5 ppm = 50 mg/m <sup>3</sup> (H) Valeur MAC Allemagne : 50 ppm = 200 mg/m <sup>3</sup> ; TLV (USA) : 25 ppm = 100 mg / m <sup>3</sup> (H) STEL (USA) : information non disponible.
<b>Protection respiratoire</b>	Masque de filtrage 50-500 ppm type A >500 ppm ; appareil de respiration autonome
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc de butyle (0,5 mm)
<b>3 Fréquence de remplacement</b>	> 8 heures. Remplacer les gants endommagés.
<b>Protection oculaire</b>	Porter un masque de protection ou un appareil de protection des yeux.
<b>Protection de la peau</b>	Porter des vêtements de travail.
<b>Mesures de protection pour l'environnement</b>	Éviter la dispersion dans l'environnement.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

<b>Apparence</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Incolore – jaune pâle
<b>Odeur</b>	Ressemble à l'odeur de la menthe.
<b>pH</b>	Non applicable
<b>Point d'ébullition</b>	155,7°C
<b>Point de fusion</b>	-31,0°C
<b>Point d'éclair</b>	43,5°C (récipient fermé).
<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Propriétés explosives</b>	Mélange vapeurs/air explosif >43,5°C.
<b>Énergie d'ignition min.</b>	Information non disponible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	1,1 volume %
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	9,4 volume %.
<b>Température d'auto ignition</b>	430°C
<b>Propriétés comburantes</b>	Information non disponible
<b>Pression des vapeurs</b>	4,0 mbar (20°C)
<b>Densité relative</b>	0,95 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité apparente</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	9,5 g / 100 ml (20°C).
<b>Soluble dans</b>	Alcool, Acétone, Éther, Benzène, Chloroforme et autres solvants organiques.
<b>Coefficient de répartition</b>	Log Pow = 0,81
<b>Viscosité</b>	2,2 mPa s (25°C) 0,7 mPas (100°C)
<b>Densité des vapeurs (air = 1)</b>	3,4
<b>Conductivité</b>	5x10 <sup>4</sup> pS/m.
<b>Pression critique</b>	38 atm.
<b>Température critique</b>	356°C
<b>Chaleur d'évaporation</b>	45,06 kJ / mol (25°C)
<b>Chaleur spécifique</b>	182,2 J / mol K.

---

**10. STABILITE ET RÉACTIVITÉ**

---

<b>Généralités</b>	Stable dans les conditions de stockage usuelles (voir paragraphe 7). Peut produire des peroxydes. Avant distillation, éliminer les peroxydes présents.
<b>Conditions à éviter</b>	Exposition à des sources d'ignition, chaleur et flamme nue
<b>Matériaux à éviter</b>	Agents fortement comburants, acides puissants, bases puissantes, amines. Attaque la plupart des matériaux synthétique. Attaque le caoutchouc.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	En cas d'incendie : vapeurs irritantes, monoxydes de carbone.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

**Irritation**

3 Yeux	Lapin : 4740 µg = gravement irritant
	Lapin : 250 µg/24 heures = gravement irritant
3 Peau	Lapin : 500 mg (ouvert) = moyennement irritant
3 Système respiratoire	Irritant

**Toxicité aiguë**

3 Orale	LD <sub>50</sub> rat : 1540 mg/kg
3 Dermique	LD <sub>50</sub> lapin : 948 mg/kg
3 Inhalation	LC <sub>50</sub> rat : 8000 ppm / 4 heures.

**Toxicité chronique**

3 Orale	Information non disponible
3 Dermique	Information non disponible
3 Inhalation	Information non disponible

**Autres informations**

La substance attaque le système nerveux central. Le liquide attaque la peau. La substance n'est pas sensibilisante.

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : peut entraîner une stupéfaction, une narcose et/ou la mort. Une exposition à >220ppm (8 heures/jour) peut entraîner une perte de poids.

**Effets cancérogènes**

NTP : Aucune preuve d'effet cancérogène lors de l'expérimentation sur les animaux.

IARC : Classement : groupe 3 : La substance ne peut pas être classée quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Effets mutagènes**

Test de Ames : négatif. La substance n'a pas d'effets mutagènes.

**Toxicité pour les fonctions de reproduction**

Une exposition à une concentration élevée de substances peut entraîner des problèmes de reproduction ou avoir un impact négatif sur la santé de l'embryon ou du fœtus. Néanmoins ces effets sont nuls

**Fiche de données de sécurité**Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

---

lorsque l'exposition est inférieure à la valeur MAC.  
Td<sub>low</sub> inhalation rat (grossesse de 1 – 20 jours ) = 105  
mg/m<sup>3</sup> / 4 heures : effets sur la reproduction.

---

**12. INFORMATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT**

---

<b>Écotoxicité</b>	96 h LC <sub>50</sub> poisson : >100 mg/l 48 h EC <sub>50</sub> daphnie magna : >100 mg/l; EC <sub>50</sub> algue : >100 mg/l ; IC <sub>50</sub> bactérie : >100 mg/l ;
<b>Mobilité</b>	Tension de surface : 35 mN / m (20°C) Absorption au sol non attendue.
<b>Persistance – dégradabilité</b>	BOD <sub>5</sub> = 1232 (32% de ThOD). La substance n'est pas rapidement biodégradable La substance est biodégradable après adaptation des bactéries des eaux usées.
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	Log Pow = 0,81 ; la bio-accumulation dans les organismes aquatiques est improbable.

---

**13. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION**

---

**Veillez consulter les conséquences des réglementations nationales sur ce produit.**

<b>Méthodes d'élimination</b>	Combustion dans un incinérateur pour déchets chimiques. Élimination conformément aux réglementations locales.
<b>Emballage contaminé</b>	Les emballages contaminés doivent être éliminés avec toutes les mesures de précaution.
<b>Danger(s)</b>	Information non disponible.

---

**14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT**

---

<b>Précautions spéciales</b>	Remplissage max. du réservoir : 94%
<b>Nom approprié pour le transport</b>	CYCLOHEXANONE
<b>Numéro UN</b>	1915 <b>Groupe d'emballage : III</b> N° d'identification du risque : 30
<b>Transport routier</b>	Classe 3, Étiquette de danger 3
<b>Transport fluvial</b>	Classe 3, Étiquette de danger 3
<b>Transport maritime</b>	Classe 3, Étiquette de danger 3 Numéro EmS : 3-07
<b>Transport aérien</b>	Classe 3, Étiquette de danger 3 Instr. Emballage : (PA) : 309 Instr. Emballage : (CAO) 310

---

**15. INFORMATIONS CONCERNANT LES RÉGLEMENTATIONS**

---

**Veillez consulter les conséquences des réglementations nationales sur ce produit.**

**Contient** : Cyclohexanone



Iberica

SOCIETE Geber Chemicals

**CYCLOHEXANONE**  
Date d'émission 15.05.2019  
Version 1

## Fiche de données de sécurité

Dernière modification  
conformément à la directive CE/2001/58

---

**Étiquetage CE** : (Picture) = TOXIQUE

**Symbole** : X<sub>n</sub>

### Prases R

R10 : Inflammable

R20 : nocif par inhalation

### Phrases S :

S25 : Éviter tout contact avec les yeux

### Réglementations nationales :

Classé par la VwVwS allemande dans Wassweggefährdungsklasse 1 (Polluant faible de l'eau)

---

## 16. DIVERS

**REGLEMENTATIONS** : MAROC  
**LOCALES**

**REG. . (MAROC)** : Bulletin officiel N°4788 DU 15 Moharrem 1421(20 avril 2000) Arrêté du ministre du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle N°919-99 DU 14 RAMADAN 1420 523 décembre 1999) modifiant et complétant l'arrêté du ministre du travail et des affaires sociales n°100-68 du 20 mai 1967 pris pour l'application du dahir du 26 jomada I 1362 (31 mai 1943) étendant aux maladies professionnelles les dispositions de la législation sur la réparation des accidents du travail.

### AVIS

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LES DOMAINE DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GRANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.